



ANNEXES

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

ACCUEIL COLLECTIF

DU CENTRE INTER-COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE

SECTEURS
FRONTENEX - GRESY-SUR-ISERE
MERCURY - NOTRE-DAME-DES-MILLIERES

ANNEXE 1

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNES ENFANTS

Structure d'accueil	Capacité d'accueil	Age d'admission	Horaires d'ouverture	Adresse	Téléphone	courriel
MICRO-CRECHE						
Frontenex La maison des doudous	9*	2 mois ¹ / ₂ à 4 ans	7h30-18h30 Lundi au vendredi	Allée des coquelicots 73460 Frontenex	04 79 10 57 51	lamaisondesdoudous@arlysere.fr
MULTI-ACCUEIL ITINÉRANT « ROUL'BOUTCHOU »						
Grésy-sur-Isère	8	4 mois à 4 ans	8h00-17h30 Mardi et vendredi	Salle de l'ancienne école primaire 73460 Grésy-sur-Isère	04 79 10 57 51	roulboutchou@arlysere.fr
Mercury	8	12 mois à 4 ans	8h00-17h30 Jeudi	Salle polyvalente 73200 Mercury		
Notre-Dame-des-Millières	10	4 mois à 4 ans	8h00-17h30 Lundi	Salle du conseil municipal 73460 Notre-Dame-des-Millières		

* Sur certaines plages horaires de la journée ou période de l'année, la capacité de la structure est modulée (cf annexe 2)

ANNEXE 2

LA MODULATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

Structure d'accueil	Périodes	Plages horaires	Capacité d'accueil
Frontenex La maison des doudous	Du 1 ^{er} au 31 décembre	De 7h30 à 8h30	6
		De 8h30 à 17h30	9
		De 17h30 à 18h30	6
Roul'bouchou	Du 1 ^{er} au 31 décembre	De 8h00 à 8h30	5
		De 8h30 à 17h00	8 ou 10 à ND des Millières
		De 17h00 à 17h30	5

ANNEXE 3

LES FERMETURES DES EAJE*

	Vacances d'hiver	Vacances de printemps	Vendredi Ascension	Vacances d'été	Vacances de Noël
Frontenex La maison des doudous	Ouvert	Fermé (1 semaine)	Fermé	Fermé (3 semaines en août)	Fermé (1 semaine)
Grésy sur Isère Roul'boutchou	Fermé (1 semaine)	Fermé (1 semaine)	Fermé	Fermé (3 semaines en août)	Fermé (1 semaine)
Mercury Roul'bouchou	Fermé (1 semaine)	Fermé (1 semaine)	Fermé	Fermé (3 semaines en août)	Fermé (1 semaine)
ND des Millières Roul'boutchou	Fermé (1 semaine)	Fermé (1 semaine)	Fermé	Fermé (3 semaines en août)	Fermé (1 semaine)

* Un calendrier des fermetures est remis à chaque famille en début d'année.

ANNEXE 4

LES MODES D'ACCUEIL

TYPES D'ACCUEIL	OCCASIONNEL SANS CONTRAT		RÉGULIER AVEC CONTRAT		URGENCE SANS CONTRAT (2 semaines maximum)
	Nb de places	Nb de passages hebdomadaires	Nb de places	Nb de passages hebdomadaires	
Frontenex La maison des doudous	1 place	de 1 à 2 demi-journées ou 1 journée complète	8 places dont 1 contrat avec planning variable	de 1 demi-journée à 5 jours	0
Grésy sur Isère Roul'boutchou	1 place	de 1 à 2 demi-journées ou 1 journée complète	7 places	de 1 demi-journée à 1 journée	0
Mercury Roul'boutchou	1 place	de 1 à 2 demi-journées ou 1 journée complète	7 places	de 1 demi-journée à 1 journée	0
Notre Dame des Millières Roul'boutchou	2 places	de 1 à 2 demi-journées ou 1 journée complète	8 places	de 1 demi-journée à 1 journée	0

ANNEXE 5

PROTOCOLE REPAS SERVIS DANS LES EAJE

Le protocole a pour but d'éviter la manifestation d'un danger majeur, la toxi-infection alimentaire. Les mesures de prévention consistent à éviter les contaminations et respecter la chaîne du froid selon les principes suivants :

1. L'UNICITE

Un responsable unique : la famille

Les parents s'engagent à fournir :

- La totalité du repas
- Les boîtes hermétiques destinées à contenir les aliments, adaptées au réchauffage au four à micro-ondes
- Le contenant nécessaire au transport et au stockage de l'ensemble (exemple : sac isotherme)

Il est essentiel pour les familles de s'assurer que les dates de péremption des aliments ne soient pas dépassées car ils ne pourraient en aucun cas être servis aux enfants.

Ils en assument la pleine et entière responsabilité.

Un contenant unique :

L'ensemble des composants du repas doit être dans un contenant isotherme avec un bloc de froid.

Une prestation unique :

L'enfant ne consomme que le repas fourni par la famille à l'exclusion de tout autre complément ou ingrédient éventuel (le sucre, le sel ...)

2. L'IDENTIFICATION

L'ensemble du repas doit être clairement identifié au nom et prénom de l'enfant.

3. LA REFRIGERATION

Afin de préserver la salubrité des aliments et d'assurer la sécurité sanitaire, la chaîne du froid sera impérativement respectée jusqu'au moment de la consommation (plat froid) ou du réchauffage (plat chaud) :

- Dès leur fabrication (ou achat), les repas seront conservés sous régime du froid ;
- Au cours du transport, l'ensemble du repas sera placé dans un contenant unique susceptible de maintenir un froid positif entre 0° et + 10° C (glacière ou sac portable isotherme avec source de froid) ;
- Dès l'arrivée au multi-accueil, l'ensemble du repas sera placé dans le réfrigérateur par le personnel.

4. LA CONSOMMATION

Le réchauffage :

Lorsqu'un composant du repas nécessite un réchauffage, celui-ci sera effectué dans un four micro-ondes, exclusivement par la personne en charge de la surveillance de l'enfant.

La boîte contenant le plat à réchauffer est ouverte. Le repas est transvasé dans une assiette, placé dans le four et recouvert d'une cloche plastique. La cloche plastique est nettoyée entre chaque réchauffage de plat. Le four micro-ondes est nettoyé après chaque service.

L'endroit où l'enfant consommera les repas sera soigneusement nettoyé avant qu'il ne s'y installe.

En cas d'événement particulier (anniversaire ou fête...) :

La famille peut fournir un goûter pour l'ensemble des enfants. Toutefois, celui-ci devra exclusivement être préparé par un professionnel (boulangier, pâtisserie industrielle...). De plus, les règles liées au stockage et au transport devront être respectées. Les bonbons sont interdits. Les sodas et jus de fruits exotiques ne sont pas acceptés.

Dans le cadre d'atelier cuisine organisé par la structure, cette dernière est responsable des mesures de prévention et de conservation des ingrédients. Celui-ci sera réalisé suivant la procédure définie selon la norme HACCP.

Retour :

Les contenants du repas seront lavés par les professionnelles puis replacés dans le sac de l'enfant et repris par la famille à la fin du temps d'accueil. Aucun aliment ne sera conservé après le départ de l'enfant. Les aliments non consommés seront jetés.

DATE ET SIGNATURES

Les parents déclarent avoir pris connaissance du présent protocole repas et s'engagent à respecter les consignes.

Fait le :

Signature du père

Titulaire de l'exercice de l'autorité parentale

Signature de la mère

Titulaire de l'exercice de l'autorité parentale